

Ennuis judiciaires à cause de la DHEA

L'abréviation DHEA signifie déhydroépiandrosterone, un précurseur hormonal des hormones sexuelles masculines et féminines. La médecine dite «anti-âge» est à la mode et les cures d'hormones promettent une vie avec plus de plaisir et moins de troubles. De plus en plus de professionnelles de la santé recommandent la DHEA à leurs patients – souvent avec de lourdes conséquences !

Dopage: interdiction d'importation de DHEA

En tant que stéroïde anabolisant, la DHEA peut être utilisée de manière abusive à des fins de dopage et figure donc sur la Liste des interdictions (substances dopantes). De plus, la DHEA figure dans l'annexe de l'Ordonnance sur l'encouragement du sport (OESp) et est donc considérée comme un produit dopant interdit au sens de la Loi sur l'encouragement du sport (LESp). Cette loi s'applique indépendamment des activités sportives, donc également aux non-sportifs. Selon la loi, l'importation de toute quantité de produits dopants, et donc de DHEA, est en principe interdite. Avec le soutien de l'Office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières (OFDF) et des autorités policières cantonales, des envois suspects sont saisis en permanence et transmis à Swiss Sport Integrity. Les saisies ont atteint un nouveau record en Suisse en 2022 et la tendance à la hausse se poursuit en 2023.

Conséquences juridiques en cas de commande

Souvent, les commandes de DHEA ne sont pas justifiées par des raisons médicales légitimes. En conséquence, les produits dopants saisis et interdits sont détruits par Swiss Sport Integrity dans le cadre d'une procédure administrative, moyennant des frais pour la personne qui a passé la commande. Les personnes qui sont membres ou licenciées d'une fédération sportive, d'une association ou d'un club affilié à Swiss Olympic font en outre l'objet d'une procédure disciplinaire, sous peine d'une suspension du sport pendant plusieurs années. En cas de soupçon de trafic de DHEA, l'OFDF ou Swiss Sport Integrity dépose une dénonciation pénale auprès du ministère public compétent.

Cas exceptionnels

Un usage médical justifié peut éventuellement autoriser la libération de produits interdits. Pour ce faire, une ordonnance médicale suisse valable (date d'établissement avant l'importation) ainsi qu'une demande écrite de libération doivent être présentées dans le délai prescrit. A cette condition, un particulier peut importer des médicaments prêts à l'emploi en petite quantité, équivalente à un mois de consommation, pour son propre usage. Si cette limite n'est pas respectée et qu'une quantité plus importante est importée, la quantité totale est considéré comme une importation illégale de médicaments et sera poursuivi par Swissmedic. La libération d'une quantité partielle n'est pas possible.

Instructions pour les professionnels de la santé

En raison de son action pharmacologique et de ses effets secondaires possibles, la DHEA n'est autorisée en Suisse que sous forme de médicaments délivrés sur ordonnance. Les compléments alimentaires contenant de la DHEA, tels qu'ils sont disponibles sur le marché américain sans ordonnance, ne peuvent pas être commercialisés en Suisse. Si un traitement à la DHEA est indiqué

et considéré comme judicieux, une prescription en bonne et due forme (y compris le dosage) du médicament par le médecin traitant est nécessaire. Dans de tels cas, le médecin assume la responsabilité du traitement avec un médicament non autorisé. Dans le cadre du devoir de diligence, le patient doit alors être informé du traitement avec un médicament non autorisé et son consentement doit être obtenu.

Le traitement prescrit peut par exemple être préparé sous forme de Formula Magistralis par une pharmacie disposant de l'autorisation correspondante pour ce patient ou cette patiente déterminé(e). Avant de commander et d'importer éventuellement de la DHEA, les professionnels de la santé et leurs patients doivent s'informer très précisément sur le produit DHEA en question afin d'exclure tout risque éventuel pour la santé et toute conséquence juridique.

Plus d'informations :

- [Interdiction d'importation | SSI \(sportintegrity.ch\)](https://www.sportintegrity.ch)
- [Importations illégales de médicaments \(swissmedic.ch\)](https://www.swissmedic.ch)